

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 30 01 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M^{me} LE GALL
M. ROUAULT
M^{me} LEFEBVRE-BERTIN
M. BOUFFORT
M. GARNIER
M^{me} BOISNARD
M. AUBERT
M^{me} MASSART
M. TRUBERT
M^{me} KHAN
M. MOKHTARI
M. BABOU
M^{me} LOCHOU-REGNARD
M. PHILOUX
M. CHAIZE
M^{me} HERCEG-GALESNE
M^{me} DANIELOU
M^{me} PAIMPARAY-KANY
M^{me} BRICE
M^{me} LEVENÉ
M. PAUGAM
M. LEMARCHAND
M^{me} BATAILLE
M. LUCET
M. PERRUDIN
Mme QUEMENER
M. GAISLIN
M. BAILLY

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 25

Quorum réuni

Étaient excusés :

M. CORVOL a donné pouvoir à M. DEPOUEZ.
M^{me} SIMONESSA a donné pouvoir à Mme QUEMENER.

Étaient absents :

Mme CABANIS.
Mme MAUGEAIS.
M. TRUBERT jusqu'à 20h40.
M^{me} DANIELOU jusqu'à 20h36.
M. LEMARCHAND jusqu'à 20h37.
M^{me} BATAILLE jusqu'à 20h32.

Secrétaire de séance :

M. PAUGAM.



26/15 - 30 janvier 2024

Finances - Acquisition de matériel informatique pour les écoles publiques - Approbations de l'opération et des modalités de financement et demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) - Appel à projets 2024.

Le rapporteur,

- donne connaissance du projet d'acquisition de matériel informatique pour les écoles publiques Guy Gérard élémentaire, Guy Gérard maternelle et le groupe scolaire du Haut Chemin ;
- informe que ces acquisitions peuvent être subventionnées dans le cadre de la D.E.T.R. à hauteur de 25 % des dépenses hors taxes.

Il est proposé que cette opération puisse être financée de la manière suivante :

Subvention au titre de la D.E.T.R. :	3 020,97 € HT
Part communale :	9 062,89 € HT
Soit :	12 083,86 € HT

Le financement de la TVA étant assuré par autofinancement.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'avis favorable émis par la commission « finances », lors de sa réunion du 17 janvier 2024,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

l'acquisition de matériel informatique pour les écoles publiques Guy Gérard élémentaire, Guy Gérard maternelle et le groupe scolaire du Haut Chemin ;

APPROUVE :

les modalités de financement définies ci-dessus ;

SOLLICITE :

la subvention, correspondant à 25% du coût prévisionnel des acquisitions hors taxes, au titre de la D.E.T.R. pour ces acquisitions 2024, soit 3 020,97 € HT ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

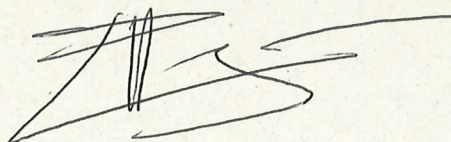
VOTE : Unanimité.

Quorum réuni 29 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Philippe PAUGAM.



Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

